

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

# **La dégradation voulue de l'assurance-maladie**

- Social - Santé, Sécurité Sociale -

Date de mise en ligne : mardi 15 mars 2005

---

**Démocratie & Socialisme**

---

## Prélèvements sur les revenus des assurés sociaux

Les salariés, les retraités, les demandeurs d'emplois voient augmenter les prélèvements sociaux (CSG) effectués sur leurs revenus. Le forfait hospitalier passe de 13 à 14 \_ par jour. Le forfait de 1 \_ non remboursable pour toutes les consultations ou actes médicaux (sauf pour les femmes enceintes, les mineurs de moins de 16 ans ou les bénéficiaires de la CMU) est mis en place.

## Le système du " médecin traitant "

Ce système est progressivement mis en oeuvre à la suite de la signature d'une nouvelle convention médicale

Cette convention a été signée par le directeur de l'Union nationale des caisses d'assurances maladies (ancien directeur de cabinet de Douste-Blazy) et par trois syndicats de médecins libéraux. Le Syndicat de la Médecine Générale a, quant à lui, refusé de signer cette convention.

Avant le 1er juillet 2005, chaque assuré social de plus de 16 ans devra avoir fait le choix de son médecin traitant.

L'apparence de ce système est de mettre en place un parcours de soins " vertueux "

L'objectif avoué serait d'amener un patient à consulter un médecin spécialiste uniquement lorsque son médecin traitant lui prescrit cette consultation (à l'exception, pour certaines pathologies, des gynécologues, des pédiatres, des dentistes, des ophtalmologues et sans doute des psychiatres).

Mais le passage par le médecin traitant ne sera pas obligatoire. Il suffira pour le patient d'être prêt à payer plus (ou d'avoir une meilleure assurance, donc plus onéreuse, prenant à sa charge ce surcoût) pour aller consulter directement un spécialiste.

## La réalité du système est donc tout autre que ce qui est annoncé

C'est, d'abord, l'approfondissement d'une médecine à deux vitesses. Il est, en effet, à craindre que le médecin spécialiste reçoive en premier les patients qui viennent le voir directement puisqu'ils lui rapporteront plus et que les autres (ceux qui ne peuvent pas payer le supplément pour la consultation directe ou qui ne peuvent pas se payer une mutuelle prenant en charge le supplément) se retrouvent sur une liste d'attente. Ce système existe déjà, malheureusement, à l'hôpital public où vous pouvez, dans certains services, accélérer votre prise en charge en demandant une consultation privée.

C'est ensuite, le moyen qu'a trouvé Douste-Blazy pour augmenter les tarifs des médecins spécialistes sans que cela coûte un sou à la Sécu.

Pire, le Ministre a proposé aux syndicats de médecins (et trois d'entre eux l'ont accepté) que la moitié des économies qui seraient effectuées par la Sécu leur reviendrait

La plus grande partie de ces économies sera financée par les malades.

D'abord, par les économies réalisées sur les malades en Affection de Longue Durée (ALD). L'ALD permet une prise en charge à 100 % de certains soins et médicaments : la définition des ALD sera revue et bénéficiera à moins de malades. Les économies attendues sont de 455 millions d'euros.

Ensuite, par les économies réalisées grâce à la diminution de prescription de certains médicaments pour les maladies cardio-vasculaires (les statines). Les économies attendues sont de 161 millions d'euros.

Enfin, 150 millions d'économie devraient être réalisés sur les arrêts de travail. Au moment où le gouvernement casse la loi des 35 heures et où les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles dans le privé comme dans le public, c'est insupportable !

## La privatisation de l'assurance-maladie est en marche

L'assurance maladie rembourse de moins en moins les dépenses de santé. Ces dépenses sont donc (pour ceux qui en ont les moyens) de plus en plus prises en charge par des assurances privées : sociétés d'assurance et mutuelles fonctionnant de plus en plus comme des sociétés d'assurance. Les Echos du 22 novembre 2004 prévoyaient une augmentation de 2 à 10 % du tarif des mutuelles et des sociétés d'assurance en 2005 ! Et cela ne fait que commencer...

**Jean-Jacques Chavigné**